



# Assemblée générale

Cinquante-troisième session

**55<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 10 novembre 1998, à 15 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Operti . . . . . (Uruguay)

*En l'absence du Président, M. Mungra (Suriname),  
Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

## Point 31 de l'ordre du jour (suite)

### Culture de paix

**Note du Secrétaire général, transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (A/53/370 et Add.1 et 2)**

#### Projet de résolution (A/53/L.25)

**Mme Shahani** (Philippines) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation philippine a fermement appuyé le programme de la culture de paix de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et elle continuera de le faire. Ayant vécu les tragiques conséquences du conflit armé aux niveaux national et international, les Philippines sont résolument en faveur de la paix. Dans le contexte de leur culture nationale de programme de la paix, les Philippines ont organisé le deuxième Forum international sur la culture de la paix à Manille, en 1995, en coopération avec l'UNESCO.

En 1996, le Gouvernement philippin a signé l'Accord de paix avec le Moro National Liberation Front (MNLF),

mettant ainsi fin à des décennies de conflit intérieur acharné. En reconnaissance de leur rôle dans l'instauration de la paix dans la région sud des Philippines, l'ancien Président Fidel V. Ramos et Nur Misuari, le dirigeant du MNLF et Gouverneur de la région autonome de Muslim Mindanao, ont reçu conjointement, en juin 1998, le prix Félix Houphouët-Boigny de la paix. En mars de cette année, le prix de l'UNESCO «Villes pour la paix» a également été décerné au maire de l'une des principales villes des Philippines. Nous nous félicitons donc vivement de l'initiative des Nations Unies en faveur de la promotion d'une culture de paix.

À cet égard, qu'il me soit permis d'informer l'Assemblée que les Philippines ont participé activement à la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement, tenue à Stockholm en 1998. Nous tenons à saluer l'ancien Secrétaire général Javier Pérez de Cuéllar et son équipe pour le travail qu'ils ont accompli avec la publication de l'excellent rapport intitulé «Notre diversité créatrice», rapport final de la Commission mondiale sur la culture et le développement.

Nous remercions le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et le Directeur général de l'UNESCO, M. Federico Mayor, de leur collaboration à la préparation du rapport dont nous sommes saisis, en particulier le projet de déclaration et le projet de programme d'action sur une culture de la paix. Dans l'ensemble, les Philippines sont satisfaites des projets de texte dont nous sommes saisis, mais voudraient toutefois

voir renforcer certains points, comme celui portant sur la transformation de l'individu et de son mode de vie, permettant d'arriver à une vie à la fois pacifique et créative.

Nous souscrivons à l'idée que le défi que représente une culture de la paix devrait être au centre de l'ordre du jour des Nations Unies pour l'année 2000. La tâche principale des Nations Unies au début du prochain millénaire sera, selon nous, de coordonner les différents efforts de paix dans le monde entier et de promouvoir un mouvement mondial en faveur de la paix. Nous savons que la recherche d'un consensus, les activités normatives, la médiation et l'arbitrage sont les points forts du système des Nations Unies. Cela montre clairement, après de nombreuses années, que les États Membres de l'ONU ont une vision commune et ont déjà commencé à mettre en place les éléments de base d'une culture de la paix.

S'il est essentiel que l'ONU et les États Membres coopèrent avec la société civile dans cette entreprise, ce sont les gouvernements qui doivent à notre avis prendre la tête de ce mouvement. Nous appuyons donc la mise en place par les États Membres de stratégies d'action nationale. Toutefois, la délégation philippine voudrait également souligner avec force au cours de ce débat le rôle des organisations non gouvernementales et des individus, car ce sont eux qui apporteront l'inspiration, la crédibilité et la pureté d'intention nécessaires à une entreprise aussi noble que la création d'une culture de la paix. Car au coeur de ce genre de mouvements, c'est dans la vie de grandes personnalités, connues ou inconnues, que l'on trouve l'orientation, l'étincelle d'inspiration. Il n'est que de songer par exemple au Mahatma Gandhi, à Nelson Mandela, à Gautama Bouddha, à Jésus ou à Mahomet.

En définitive, parvenir à une culture de la paix implique une évolution de chacun vers la non-violence. Nous proposons, par conséquent, des programmes éducatifs sur la transformation de l'enseignement et de l'inculcation des valeurs. Comme l'a montré la révolution non violente de 1986 aux Philippines, ce sont les gens ordinaires, les individus plutôt que les institutions, qui ont choisi la voie de la non-violence. Il ne faut pas s'y tromper : ceux qui vivront par l'épée périront par l'épée. La non-violence, la paix et l'harmonie doivent commencer par nous. Ce serait une grande erreur, à notre sens, que de considérer la culture de paix comme un exercice intellectuel, technique ou même diplomatique. Il s'agit en effet d'une entreprise individuelle, spirituelle. Nous préconiserions ou appuierions pour notre part les valeurs de méditation, de silence, de détachement et de discipline morale — que nous devons tous pratiquer au

quotidien si nous voulons connaître au siècle prochain et respirer une culture de la paix.

En ce qui concerne les préparatifs de l'Année internationale de la culture de la paix, un projet de décret, prévoyant la création d'un comité national pour la culture de la paix, est en attente d'être signé par le chef d'État, le Président Joseph Estrada. Ce comité sera chargé de la préparation d'un plan d'action national et d'un programme d'activités pour l'année. Le Président philippin lui-même attache une haute priorité à la question de l'ordre public. Le comité national que l'on se propose de mettre en place aura un caractère et une approche intersectoriels, et sera composé de représentants du secteur public et des organisations non gouvernementales. Il fera des hommes et des femmes qui le composeront des agents importants du programme de culture de la paix, et veillera à ce que les médias participent à ses activités.

Dans le passé, l'ONU a eu tendance à considérer la paix comme étant simplement l'absence de guerre ou de conflit. Mais alors que nous approchons du nouveau millénaire, il est nécessaire de voir la paix sous un jour plus positif, pas seulement comme synonyme d'absence de conflit mais comme un épanouissement de l'esprit humain, comme condition *sine qua non* de la prospérité économique et de la solidarité sociale. Mais la paix, comme je l'ai dit, doit commencer par une transformation individuelle; elle ne peut se limiter à un exercice juridique ou intellectuel. J'espère qu'à l'approche du XXIe siècle, nous allons prendre conscience que nous ne pouvons connaître la paix dans le monde qu'à condition d'être nous aussi des êtres pacifiques.

Le XXe siècle a été un siècle de violence, de guerre et de conflits. Espérons que le XXIe siècle sera un siècle de paix, d'harmonie et de modération, un siècle où puisse s'épanouir l'esprit humain dans toute sa gloire, sa noblesse et sa pureté. La délégation philippine est tout à fait prête à coopérer par tous les moyens possibles à la promotion de la question dont nous sommes saisis.

**M. Dos Santos** (Mozambique) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de cette occasion que vous nous donnez d'apporter notre humble contribution au débat sur cette question à l'ordre du jour relative à la culture de la paix.

L'importance que le peuple du Mozambique attache au principe de la paix et de la non-violence est fondée sur sa longue expérience de quelque 30 ans avec les guerres et la

violence, depuis la lutte pour la libération contre le colonialisme à la déstabilisation.

Ce sombre chapitre de l'histoire de notre pays s'est soldé par de nombreuses victimes, mozambicaines ou autres, par la destruction des infrastructures économiques et sociales, par un bouleversement de la structure sociale et par la création d'une sous-classe de déshérités, composée de personnes déplacées et de réfugiés, en majorité des femmes, des enfants et des vieillards.

L'Accord de paix de Rome, de 1992, a été le résultat de la volonté réelle du peuple mozambicain de mettre fin à ce cycle de guerre et de violence. Il a été à l'origine des efforts collectifs qui ont été déployés pour assurer le rétablissement d'une paix durable dans le pays.

Les Mozambicains ont décidé de faire taire la haine si profondément ancrée dans leurs coeurs et de panser les plaies de la guerre en s'engageant dans un dialogue marqué par une atmosphère de tolérance, d'unité dans la diversité et de respect pour les libertés individuelles et l'État de droit. Ce choix a été difficile et douloureux mais il a incontestablement contribué à étayer avec succès les fondements d'une paix et d'un développement durables.

Les élections démocratiques — qui se sont déroulées en octobre 1994 avec la participation de tous les groupes politiques nationaux — ont réaffirmé le désir de tous les Mozambicains de consolider la paix et la stabilité et d'adopter les nouvelles structures politiques et judiciaires consacrées par la Constitution de 1990, jetant ainsi les bases d'une société démocratique qui s'inspire des principes universels de liberté et d'égalité.

Le programme du gouvernement élu reflète clairement nos aspirations, et ses priorités sont notamment : la revitalisation des institutions démocratiques, la promotion du respect des droits de l'homme, l'accès de la population aux services d'éducation et de santé et la création des conditions nécessaires pour la relance du développement d'une économie ravagée par la guerre. Nous devons les succès que nous avons remportés jusqu'à présent essentiellement à la promotion des principes du pardon, de la tolérance et de la réconciliation que nous considérons être l'essence même de la culture de la paix.

Le succès de la consolidation de la paix au Mozambique nous confère la responsabilité de contribuer activement à ce même objectif en d'autres lieux tant que des conflits ou des risques de conflits persisteront en Afrique, le continent le plus touché, ou ailleurs dans le monde. Conformément à

ce principe, le Mozambique participe activement à plusieurs initiatives internationales — organisées, notamment, par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Communauté de développement de l'Afrique australe, ainsi que d'autres organisations régionales et différents États — visant à apporter des solutions durables aux conflits qui ravagent encore de nombreuses régions du monde.

En septembre 1997, le Gouvernement mozambicain, en collaboration avec l'UNESCO, a convoqué à Maputo, la Conférence internationale sur la culture de la paix et la gouvernance. Avec la participation de plus de 300 délégués, cette conférence a représenté une occasion unique pour les Mozambicains de diverses tendances d'échanger leurs points de vue avec des participants de différents pays sur la question de la culture de la paix.

Après lecture du rapport de synthèse contenant un projet de déclaration et de programme d'action sur une culture de la paix, établi par le Secrétaire général, nous nous félicitons de sa présentation, conformément à la résolution 52/13 de l'Assemblée générale.

Je voudrais saisir cette occasion pour dire que nous sommes fermement convaincus que les projets de déclaration et de programme d'action constituent un cadre excellent pour une participation active de tous les protagonistes aux niveaux national, régional et international dans les différents domaines de la culture de la paix, notamment en matière de règlement et de prévention des conflits, de droits de l'homme, de consolidation de la démocratie, d'élimination de la pauvreté et de développement.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales représente une responsabilité majeure tant pour les Nations Unies que pour toutes les nations, institutions et personnes éprises de paix. Nous partageons donc l'idée selon laquelle la culture de la paix devrait devenir une des priorités du système des Nations Unies dans son ensemble, apportant ainsi une contribution précieuse à l'élimination des causes profondes des conflits et introduisant la culture de la paix dans le monde.

À cet égard, nous nous félicitons que l'Assemblée générale ait proclamé l'an 2000 «Année internationale de la culture de la paix». Cela témoigne clairement de l'engagement accru des Nations Unies dans la mobilisation de l'ensemble des acteurs internationaux afin d'oeuvrer ensemble pour la construction d'un monde meilleur, préservé du

fléau de la guerre qui frappe aujourd'hui tant de régions du monde, en particulier en Afrique.

De même, nous appuyons la proclamation de la Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010). C'est là une façon positive de commencer un nouveau millénaire en nous consacrant à la convergence des efforts visant à promouvoir la paix, l'harmonie, les droits de l'homme, la démocratie et le développement partout dans le monde.

Les causes des conflits sont intrinsèquement liées à la pauvreté et au sous-développement, en particulier dans le monde en développement — et notamment en Afrique où ont lieu la plupart des conflits — comme cela a été reconnu récemment dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits en Afrique. Nous réaffirmons donc que toutes les mesures visant à réaliser et à consolider la paix doivent être assorties de mesures concrètes s'attaquant aux causes fondamentales des conflits.

Tant que nous ne nous attellerons pas sérieusement aux problèmes de l'extrême pauvreté, de la faim, de l'analphabétisme et des maladies qui touchent un cinquième de la population mondiale, la paix et la sécurité internationales resteront précaires. Nous devons promouvoir les investissements et la croissance économique, en garantissant un niveau d'aide internationale suffisant, une réduction du fardeau de la dette et l'ouverture des marchés internationaux au monde en développement.

La culture de la paix ne pourra prendre racine et produire les résultats que nous en attendons qu'à la condition que les gouvernements et les acteurs politiques et sociaux en général prennent des mesures plus énergiques en vue de promouvoir le développement humain, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé et du logement. De même, les communautés et les nations doivent faire la preuve de leur volonté sincère d'engager un dialogue continu et ouvert et d'adhérer aux principes de tolérance et de réconciliation pour résoudre leurs problèmes; enfin, elles doivent abandonner la culture de la violence, de la haine et de la vengeance.

La paix n'est pas seulement l'absence de guerre. Elle va bien au-delà, exigeant en permanence un esprit de tolérance, de réconciliation et une volonté de partager les richesses d'un pays en transcendant les intérêts locaux et particuliers. La tolérance et la réconciliation ne doivent pas être un sujet de préoccupation pour les seuls politiciens et élites politiques; elles doivent également et avant tout

intéresser les familles, les communautés et la société en général. La culture de la paix doit être relayée par les citoyens en tant que valeur unitaire, englobant les idéaux de paix et de non-violence qui seraient diffusés et intégrés à la conscience collective des peuples.

Il existe un consensus général sur les implications de la culture de la paix. Nous devons aller plus loin dans notre approche collective du concept. Il est envisagé comme un ensemble de valeurs et de comportements, de manières de vivre et d'agir, fondé sur le respect de la vie, de la dignité et des droits de la personne, le rejet de la violence, y compris toutes les formes de terrorisme, et le respect des principes de liberté, de justice, de solidarité, de tolérance et de rapprochement de tous les peuples, de tous les groupes sociaux et de tous les individus.

La culture de la paix s'appuie sur les principes fondamentaux universellement acceptés de la coexistence des hommes, de la pleine participation de l'ensemble des citoyens et de la transparence dans les processus de décision et la gestion des affaires publiques. Cette culture est née de la recherche permanente d'un consensus, des valeurs d'unité et d'harmonie et du règlement pacifique des différends. À cet égard, la diversité est considérée comme une richesse culturelle, comme un facteur positif que nous devons préserver et promouvoir.

Le Gouvernement mozambicain envisage une introduction à la culture de paix dans les établissements d'enseignement. Cette démarche se fonde sur l'hypothèse selon laquelle l'éducation axée sur la paix revêt une importance particulière pour ce qui est de la prévention des conflits, puisque c'est avant tout dans l'esprit des hommes et des femmes que résident les idées qui risquent de s'exprimer par des actes violents. Nous pensons que ces mesures concrètes nous permettront de passer de la rhétorique à l'action. En encourageant une culture de paix aujourd'hui, nous laisserons aux générations futures un legs précieux qui contribuera largement à nous préparer à relever les défis du prochain millénaire.

Le Mozambique réaffirme son engagement à l'égard d'une culture de paix et il continuera d'apporter sa modeste contribution à ce noble but.

**M. Mekdad** (République arabe syrienne) (*interprétation de l'arabe*) : Lors de sa cinquante-deuxième session, l'Assemblée générale a examiné la question de la culture de paix. Un certain nombre de pays, dont le mien, ont fait des déclarations sur ce qu'il faut entendre par une culture de paix et ont présenté des avis importants sur la manière de

faire progresser cette initiative. Aujourd'hui nous examinons une fois de plus les effets de la culture sur les efforts que déploie l'humanité pour créer un monde basé sur l'égalité entre États, et sur le droit des États à la souveraineté et à la liberté.

La culture est l'ensemble du patrimoine historique des peuples. C'est leur conscience, leur logique et leur mode de pensée. Pour ce qui est de la paix, c'est pour l'humanité la quête d'un noble objectif qui signifie en bref que l'on donne toutes les possibilités aux peuples du monde aussi bien collectivement qu'individuellement de parvenir à une croissance et un développement absolus sans avoir à faire face à des conflits, ni à l'hégémonie, à l'exploitation ou à l'occupation.

C'est ainsi que nous concevons l'édification d'une culture de paix comme devant se traduire par l'éducation de l'humanité pour lui permettre de réaliser les buts et principes de la Charte ainsi que les principes du droit international et du droit humanitaire. Ces concepts ne permettent aucune ingérence dans les affaires intérieures des États et rejettent absolument l'occupation étrangère; ils défendent la justice et l'égalité dans les relations internationales et reconnaissent le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

La paix et la culture de paix signifient à notre sens bien plus qu'une simple absence de guerre. Il ne peut y avoir de paix quand l'occupation étrangère se poursuit, quand le colonialisme implante des établissements humains et que ceux qui sont nés dans les territoires occupés en sont déplacés. La paix sous-entend également que l'on s'engage à renoncer à l'emploi, à la menace ou à la mise au point d'armes nucléaires. Une culture de paix ne saurait rester neutre face aux catastrophes que constituent l'occupation étrangère, la faim, la pauvreté, les déplacements de population et la répression, parce que ces fléaux représentent une menace pour la communauté internationale et sont sources de tension et de chaos dans les relations internationales. Le monde a besoin d'en apprendre davantage sur une paix qui repose sur le renoncement à l'occupation, à l'agression et au colonialisme par implantation d'établissements humains, et sur la nécessité d'une solidarité et d'un appui mutuel afin de combler le fossé de plus en plus grand qui sépare les sociétés riches et puissantes des sociétés qui connaissent une misère absolue, la souffrance et la mort.

L'histoire de l'humanité a connu des phénomènes sociaux et politiques qui ont été engendrés par un climat dans lequel dominait le mal; des phénomènes tels que la répression raciste et le besoin impérieux de poursuivre l'occupation étrangère, l'agression, l'injustice et la répres-

sion. Comment peut-on parler d'une culture de paix en termes logiques, intellectuels et philosophiques dans un monde qui n'a pas encore éliminé l'occupation étrangère, un monde où les pauvres sont de plus en plus nombreux et de plus en plus pauvres, un monde où quelque 400 personnes ont un revenu qui dépasse les revenus annuels combinés de pays dont la population totale s'élève à 2,5 milliards de personnes — soit 45 % de la population mondiale — sans parler des centaines de millions de personnes qui connaissent la faim ni des enfants qui souffrent de malnutrition pour toutes sortes de raisons et dont le nombre dépasse 200 millions?

La culture de paix s'oppose par définition à la culture de guerre. La culture de paix ne peut rester impassible face aux défis qui se posent à la société. Permettez-moi de dire que ce serait une grave erreur que d'aborder la question d'une culture de paix comme si le monde d'aujourd'hui était à l'abri de la guerre et des raisons qui font qu'il y a des guerres. Au cours de son histoire, l'humanité a vu bien des cultures et de nobles idées disparaître parce qu'elles n'ont pas trouvé de défenseur lorsqu'elles ont subi les attaques des ennemis de la paix.

À cet égard, les Arabes — qui ont fait de la paix une partie intégrante de leur culture, de leur patrimoine et de leur conduite quotidienne et qui en ont fait un élément intrinsèque de leurs vies et de leurs coutumes — trouvent tout à fait naturel que l'ONU et ses institutions traitent avec ardeur les nobles valeurs d'une paix juste, honorable et digne et qu'elles les encouragent. C'est dans cet esprit que les Arabes ont accepté l'approche préconisée par l'ONU pour arriver à la paix au Moyen-Orient alors que les Israéliens continuent de rejeter les résolutions de l'ONU qui devraient permettre l'instauration de la paix sur la base d'un échange de territoires contre la paix. Israël refuse également d'appliquer les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité. De plus, le Gouvernement israélien actuel ne ménage aucun effort pour faire naître une nouvelle guerre d'agression, notamment par l'acquisition d'armes nucléaires destructrices et par le fait qu'il se soustrait aux obligations qu'il a acceptées lors des pourparlers de paix.

La culture de la paix est une aspiration légitime pour l'avenir, et comme le souligne à plusieurs reprises le rapport qui figure au document A/53/370 et additifs, c'est un effort pour prévenir les conflits en s'attaquant à leurs causes profondes. Elle ne consiste pas à opprimer des peuples ni à faire obstacle à leur aspiration de libérer leurs terres et de mettre fin aux injustices qui leur ont été imposées tout au

long de l'histoire dans des circonstances caractérisées par l'injustice et l'oppression.

Si le concept même d'une culture de la paix implique qu'il faut intervenir pour prévenir l'explosion de conflits armés, il incombe alors à la communauté internationale d'intervenir afin de décourager l'actuel Gouvernement israélien de poursuivre sa politique qui va à l'encontre de la culture de la paix et de faire pression sur cet État par divers moyens pour qu'il renonce à sa politique d'implantation de colonies et qu'il se retire des territoires arabes occupés dans le Golan syrien et en Palestine et qu'il revienne à la ligne de démarcation du 4 juin 1967. L'État israélien devrait également se retirer du Sud-Liban et de la Bekaa occidentale sans conditions et en reconnaissant les droits légitimes du peuple palestinien.

Nous estimons en outre que le droit des peuples à défendre leur pays, leur indépendance et leur souveraineté, fait partie intégrante d'une culture de la paix, et qu'il incombe aux peuples et aux États du monde d'appuyer sans relâche ces luttes car l'expérience a montré que les politiques qui violent les droits des peuples et leur souveraineté fournissent un terrain propice à la violence et aux effusions de sang chroniques.

À notre avis, la pluralité des cultures dans le monde est un élément positif qui enrichit la culture de la paix, laquelle doit englober la somme de toutes ces cultures. Nous sommes satisfaits de voir que le projet de déclaration et le programme d'action provisoire dont nous sommes saisis font à plusieurs reprises référence à cette idée.

À la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies, nous avons examiné le rapport de synthèse présenté par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), dans lequel figurent le projet de déclaration et de programme d'action sur une culture de la paix. Nous sommes heureux de voir que ce rapport souligne à plusieurs reprises la nécessité de promouvoir la compréhension entre les cultures. Et nous nous félicitons également du fait que l'UNESCO ait publié une série d'ouvrages consacrés à l'histoire de l'humanité et de l'Afrique, aux cultures d'Asie centrale et aux apports de la civilisation arabe à la culture latino-américaine, aux différents aspects de la culture islamique, à l'histoire générale de l'Amérique latine et à l'histoire des Caraïbes.

En ce qui concerne le projet de déclaration et de programme d'action sur une culture de la paix, la délégation syrienne se félicite du fait que ces documents se réfèrent

aux principes de la Charte des Nations Unies, à la Constitution de l'UNESCO et d'autres instruments internationaux, et qu'ils encouragent la promotion de l'égalité des droits et des chances entre les hommes et les femmes. Toutefois, nous pensons que l'incapacité de la communauté internationale à réagir face à l'occupation étrangère, au racisme, à la discrimination raciale, aux armes nucléaires et à la menace qu'elles posent, montrent qu'elle méconnaît une réalité qui exige de traiter des aspects les plus graves des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. À moins que ces problèmes ne soient résolus, les efforts pour promouvoir une culture de la paix demeureront un pur luxe d'intellectuels. Nous voudrions signaler que le douzième sommet du Mouvement des pays non alignés a affirmé ces éléments qui, à notre avis, devraient également figurer dans le projet de déclaration et de programme d'action.

La Syrie, dont le peuple est l'héritier d'une grande culture millénaire et qui a donné aux hommes le premier alphabet dans l'histoire, aspire aujourd'hui comme par le passé à un monde à l'abri de l'occupation et de l'hégémonie dans lequel les principes de justice, d'égalité et de paix prévaudront.

**M. Vohidov** (Ouzbékistan) (*interprétation du russe*) :  
Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), M. Federico Mayor, du rapport de synthèse qu'ils nous ont présenté et dans lequel figure le projet de déclaration et de programme d'action sur une culture de la paix.

Comme le rapport l'indique, la promotion de la culture de la paix est un processus qui est d'ores et déjà en cours. Cette entreprise si vaste et si ambitieuse devrait recevoir la place qui lui revient parmi les tâches prioritaires de l'ONU. La création du système des Nations Unies qui se fonde sur des valeurs humaines universelles a été en elle-même un pas important sur la voie de l'instauration d'une culture de la paix. L'action internationale entreprise sous les auspices de l'Organisation, et en particulier la déclaration et le programme d'action qui figurent dans le rapport de synthèse, témoignent du développement et du renforcement des normes, valeurs et buts communs qui sont à la base du développement d'un concept d'une culture de la paix.

Comme vous le savez, l'UNESCO a pour objectif principal d'ancrer dans la conscience des peuples l'idée de la paix. L'organisation en appelle à l'humanité tout entière pour lutter contre les guerres, éliminer la violence et la pauvreté et respecter les principes démocratiques. À cet

égard, les dispositions énoncées dans la déclaration viennent en effet à point nommé de nos jours, alors qu'une multitude de conflits font rage dans plusieurs régions du monde. La déclaration rend pleinement compte des tâches principales inscrites à l'ordre du jour du troisième millénaire, qu'il importe d'aborder dans un esprit de non-violence, de compréhension mutuelle, de dialogue et de tolérance, en d'autres termes, dans un esprit de transition progressive de l'idéologie de la guerre aux valeurs fondamentales d'une culture de la paix.

La réalisation des objectifs et stratégies énoncés dans le programme d'action sur une culture de la paix dépend d'abord et surtout de la coordination et du renforcement des actions mutuelles qui visent à préserver et à développer la stabilité et la confiance entre États. À cet égard, il importe au plus haut point que les États Membres élaborent leurs propres programmes d'action nationaux qui viendront ainsi compléter le présent programme. À ce titre, l'objectif d'éducation constitue le principal moyen de mener à bien cette tâche essentielle. Le rapport préparé pour l'UNESCO par la Commission internationale sur l'éducation pour le XXIe siècle indique que le but de l'éducation est d'apprendre à vivre ensemble. En outre, comme le déclare la Commission mondiale de la culture et du développement dans son rapport à l'UNESCO, c'est par la culture que nous pouvons développer des façons pacifiques de vivre ensemble.

Les principes de base de l'UNESCO dans les domaines de la tolérance, des droits de l'homme et de la démocratie ont trouvé leur expression dans le thème central de la cent cinquante-cinquième séance de son Conseil exécutif intitulé «Cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, un devoir de mémoire et de vigilance : de l'esclavage à la pleine réalisation de la dignité humaine» et en particulier dans les documents adoptés à la réunion de clôture de la cent cinquante-cinquième séance du Conseil exécutif qui s'est tenue à Tachkent, le 6 novembre 1998.

Dans la décision sur une culture de paix adoptée à Tachkent, qui figure dans le document A/53/370, on remercie le Directeur général d'avoir lancé l'initiative d'une culture de la paix et on se félicite que l'ONU ait proclamé l'an 2000 Année internationale de la culture de la paix. Il est heureux que l'UNESCO ait été désignée pour coordonner les activités entreprises dans le cadre de ce programme d'action.

En ma qualité de représentant de l'Ouzbékistan, j'ai le plaisir d'annoncer que celui-ci a été élu membre du Conseil

exécutif l'an dernier à la vingt-neuvième session de la Conférence générale de l'UNESCO et que nous participons très activement à ses travaux.

Conformément à l'objectif fondamental de l'UNESCO tel que défini dans sa Constitution — qui est d'encourager la défense de la paix — le processus de culture de la paix a pour prémisses que la culture, la spiritualité et l'éducation peuvent préserver le monde de l'obscurantisme et de la délinquance, de l'extrémisme religieux et national, des affrontements ethniques et des conflits régionaux.

Comme l'a noté le Conseil exécutif de l'UNESCO lors de sa réunion de Tachkent, une telle affirmation est aujourd'hui tout à fait pertinente. Diverses parties du monde sont le théâtre d'une aggravation des affrontements internationaux et religieux, de nombreuses menaces acquièrent un caractère mondial et maintes régions sont ravagées par des conflits armés — anciens et nouveaux — issus de différences d'ordre religieux, ethnique et international. En Afghanistan et au Moyen-Orient, dans les Balkans et en Afrique, des innocents meurent. Des oeuvres historiques sont détruites par les flammes des conflits, oeuvres qui, en droit, relèvent du patrimoine culturel commun de l'humanité.

Malheureusement, des conflits régionaux et locaux, l'extrémisme religieux, le terrorisme, le trafic de stupéfiants et le commerce illégal des armes continuent de menacer la stabilité et la sécurité de notre région et du monde entier.

Élever les défenses contre ces menaces constitue l'objectif de l'UNESCO, dont la création même découle de la volonté de l'ONU de préserver les générations futures du fléau de la guerre grâce à «la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité», comme le signale le cinquième alinéa du préambule de la Constitution de l'UNESCO.

À ce sujet, nous nous félicitons du programme international «Bridge» de l'UNESCO, qui a renforcé l'interaction avec les pays d'Asie centrale. L'objectif consiste à étudier et analyser les transformations politiques qui se sont produites dans le contexte des tentatives d'éviter la guerre et les conflits ethniques.

L'Ouzbékistan, qui accorde beaucoup d'importance à la renaissance de l'ethnicité et au développement des cultures nationales, estime qu'une conscience nationale renouvelée ne peut être dissociée des idéaux de culture mondiale et de partage de valeurs humaines. L'histoire et la culture de la nation ouzbèke sont une partie intégrante et inaliénable de la civilisation humaine. Le peuple d'Ouzbékistan a été capable de préserver ses valeurs historiques et culturelles et

ses traditions ethniques, qui ont été soigneusement transmises d'une génération à l'autre.

Depuis l'accession à l'indépendance, les noms et les nobles accomplissements de grandes figures ouzbeks historiques ont acquis une nouvelle prééminence. On peut mentionner l'iman Al-Bukhari, Bahauddin Nakshbandi, Khwaja Ahmed Yassavi, Mohammed Al-Khoresmi, Al-Biruni, ibn Sinā, Uluğ Beg et de nombreux autres, qui ont apporté une énorme contribution non seulement au développement de notre culture plurinationale, mais aussi à la civilisation mondiale.

Nous remercions sincèrement les dirigeants de l'UNESCO pour leur appui, qui a aidé à préserver notre patrimoine culturel et à mettre en relief la véritable histoire de notre pays. Le programme d'une durée d'une semaine consacré au développement de la science, de la culture et de l'éducation à l'époque de la dynastie des Timurides est un exemple de cette aide. Tenu à Paris en 1996, l'événement a commémoré le 660e anniversaire de la naissance de Tamerlan, ce grand fils de la nation ouzbèke, et a constitué un jalon important de la coopération entre l'Ouzbékistan et l'UNESCO.

Comme suite au projet «L'étude intégrale des routes de la soie : routes du dialogue» de l'UNESCO, un institut international consacré à la recherche sur l'Asie centrale a été établi à Samarkand. Il est destiné à l'étude des civilisations d'Asie centrale en vue d'informer le monde sur la grande histoire des peuples de cette région et sur les civilisations orientales, qui demeurent largement inconnues. Il vise également à laisser à nos descendants une description précise de tous les changements historiques qui se produisent actuellement dans les pays d'Asie centrale à la recherche du renouveau et du progrès.

Des religions, des cultures et des modes de vie très divers coexistent en Ouzbékistan depuis 1 000 ans. Notre expérience de la coexistence pacifique entre peuples professant différentes croyances religieuses démontre qu'elle peut contribuer au règlement satisfaisant de conflits internes et régionaux ayant des origines ethniques et religieuses internationales.

Dans ses dispositions finales, la Déclaration de Tachkent invite les États Membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le succès de l'Année internationale de la culture de la paix, en 2000, et affirme ainsi les valeurs de tolérance et de compréhension mutuelle, ainsi que celles de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. L'Ouzbékistan souligne l'importance de la résolution adop-

tée par le Conseil économique et social qui proclame la période 2001-2010 Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, et nous sommes disposés à participer activement à sa mise en oeuvre. Nous estimons également que la question de la culture de paix doit être un des points essentiels inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée pour l'an 2000.

Pour terminer, je tiens à exprimer de nouveau l'appui apporté par le Gouvernement de l'Ouzbékistan au projet de déclaration et de programme d'action sur une culture de la paix et à demander sa mise en oeuvre rapide par l'Assemblée générale.

Une des obligations définies dans la Charte des Nations Unies est le devoir de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Cela devrait être notre devise parce que nous disposons de capacités de grande envergure. Mais nous devons les utiliser en temps opportun. La participation large de pays et de nations du monde entier, sous l'égide de l'UNESCO, à la concrétisation des principes de la culture de paix et de l'humanisme nous permettra de rapprocher les peuples et de rendre le monde plus sûr. Cela devrait constituer notre seule «arme» pour l'instauration de la paix et de la coopération.

**M. Yere** (Côte d'Ivoire) : La délégation ivoirienne est heureuse de prendre la parole pour se féliciter, par ma voix, de l'inscription de la question de la culture de la paix comme point distinct de l'ordre du jour de l'Assemblée générale. La Côte d'Ivoire s'est associée au lancement de l'action qui nous vaut le débat d'aujourd'hui au sein de cette auguste Assemblée.

Je voudrais également féliciter le Secrétaire général de l'excellent rapport qu'il a présenté, rédigé en étroite collaboration avec le Directeur général de l'UNESCO, contenant un projet de déclaration et de programme d'action sur la culture de la paix.

Voici près de quatre décennies que le concept de la culture de la paix a vu le jour en Côte d'Ivoire. Il est né à partir de la philosophie politique de notre premier Président, le Président Félix Houphouët-Boigny. L'idée reçut une consécration solennelle lors du Congrès international sur la paix dans l'esprit des hommes, organisé par l'UNESCO en juillet 1989 à Yamoussoukro, capitale politique de la Côte d'Ivoire.

Nous sommes animés aujourd'hui par un double sentiment de joie et de fierté de voir que cette idée a fait du

chemin et qu'elle est devenue un élément fondamental des relations entre les nations.

À l'époque encore récente de la décolonisation de l'Afrique, caractérisée par des luttes de libération, mais aussi par des luttes fratricides et des conflits interethniques, à cette époque où il n'était guère sage de se démarquer de la logique de violence et de guerre qui prévalait sur notre continent, la Côte d'Ivoire a eu le courage de proposer le dialogue comme moyen de règlement des différends, de la construction de la paix à l'intérieur de chaque nation africaine, entre les nations et entre les continents.

«La paix n'est pas un vain mot, c'est un comportement», aimait à répéter le Président Félix Houphouët-Boigny. La paix n'est pas une arme extérieure à l'homme. Elle fait partie de l'essence humaine et lui est inhérente. Il convient donc de maintenir éveillée en l'homme cette valeur qu'il a trop souvent tendance à écarter au profit de l'instinct de guerre ou de violence. Pour cela il faut, entre autres actions, s'appuyer sur l'éducation de la jeunesse, sur la mise en oeuvre de programmes de formation spécifiques à l'intention des acteurs politiques, sur une politique délibérée de dialogue entre les institutions au sein de la classe politique et avec la société civile. C'est ainsi que nous avons compris la culture de la paix, c'est ainsi que nous l'appliquons en Côte d'Ivoire.

La Côte d'Ivoire se félicite de la création par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en 1989, du prix international Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix, comme l'ont si opportunément mentionné ce matin Leurs Excellences Messieurs les Ambassadeurs du Bangladesh et du Sénégal. Ce prix est destiné à

«honorer des personnes, institutions ou organisations qui ont contribué de manière significative à la promotion, à la recherche, à la sauvegarde ou au maintien de la paix».

Le jury du prix, présidé par M. Henry Kissinger, ancien Secrétaire d'État des États Unis, a déjà honoré plusieurs lauréats de renommée internationale, notamment les Présidents Nelson Mandela et Yasser Arafat, les Premiers Ministres Itzhak Rabin et Shimon Peres, l'Académie de droit international de La Haye, le Roi Juan Carlos d'Espagne et bien d'autres encore, parmi lesquels l'exemple du Président du Guatemala, M. Alvaro Arzú Irigoyen, et de M. Ricardo Ramírez de León, leader de l'ancienne opposition armée, l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque, méritent

d'être cités parce qu'ils ont courageusement mis fin à un demi-siècle de guerre civile dans leur pays.

Les éléments d'une culture de la paix et les objectifs de la célébration d'une année internationale ont été déterminés voilà déjà deux ans dans une résolution du Conseil économique et social. La culture de la paix vise, pour rappeler les grandes lignes de cette résolution, à introduire par le biais de l'éducation, de la science et de la communication, un comportement spécifique, en vue de remplacer le climat de guerre et de violence par des relations de coexistence pacifique à l'intérieur de chaque nation et entre les nations.

La préparation de la célébration de cette Année internationale de la culture de la paix est entrée à présent dans sa dernière phase. L'Assemblée est saisie d'un projet de déclaration et d'un projet de programme d'action que l'UNESCO a préparés en collaboration avec l'ensemble des autres organes du système des Nations Unies.

La délégation ivoirienne souhaite que ces documents rencontrent auprès des États Membres un écho favorable car ils sont destinés à servir de support à la célébration de l'Année internationale. De la même manière, la délégation ivoirienne voudrait souhaiter qu'en raison de sa dimension et des espérances dont il est indéniablement porteur, le thème de la culture de la paix soit retenu comme thème central de l'Assemblée du millénaire, qui se tiendra en l'an 2000.

**M. Bala** (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : C'est la première fois que je prends la parole ici depuis que le chef d'État du Nigéria, le commandant en chef des forces armées, le général Abdulsalami Abubakar, a pris la parole devant l'Assemblée, et j'aimerais féliciter M. Opertti à l'occasion de son élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. Son élection est un honneur bien mérité, car sa prestation a clairement montré ses qualités. Nous lui souhaitons plein succès dans l'exercice de son mandat.

C'est pour moi un grand honneur et un grand privilège de prendre la parole devant l'Assemblée sur ce point qui, bien que récemment inscrit à l'ordre du jour des Nations Unies, est un thème hautement apprécié par le peuple nigérian. La recherche de la paix et de la coexistence pacifique est aussi ancienne que l'histoire. Elle est, en fait, au centre de la diplomatie. Le passage de l'affrontement à une culture de paix est un préalable nécessaire à toute croissance socioéconomique appréciable et au développement durable de toutes les sociétés, riches ou pauvres, fortes ou

faibles, développées ou en développement. Une culture de paix consiste en une vaste gamme de valeurs, d'attitudes et de comportements qui reflètent et inspirent des relations sociales fondées sur les principes chers de la liberté, de la justice, de la démocratie, des droits de l'homme et de la tolérance.

La paix n'est pas simplement l'absence de conflit, c'est une force positive qui doit être entretenue et maintenue pour faciliter le développement. Elle reconnaît et tolère les différences, encourage le dialogue et s'efforce de transformer tous les conflits, par la non-violence, en une compréhension et une coopération partagées.

À notre époque, la paix est un impératif, non seulement parce que nous avons maintenant tous les moyens de détruire plusieurs fois notre planète, mais aussi parce que c'est la chose la plus logique à faire. La recherche de la paix universelle doit rester notre plus haute priorité. La course aux armements est anachronique et débilante. Les retombées de la paix doivent être plus tangibles puisqu'elle vise à alléger la pauvreté dans le monde entier pour élever le niveau de vie des plus désavantagés. Le développement est impossible dans toute société sans la paix, et sans le développement les sociétés ne peuvent pas prospérer pour le bien de tous et pour le bien-être général des populations.

La paix est un droit fondamental de l'homme qui doit être garanti à tous, sans distinction de sexe, de race ou de croyance religieuse. Je rappelle que dans son Agenda pour le développement, l'ancien Secrétaire général avait identifié cinq éléments de base de développement ayant la paix comme fondement, l'économie comme moteur du progrès, l'environnement comme base de la durabilité, la justice comme pilier, et la démocratie qui encourage la culture de la tolérance, la diversité et la liberté d'association.

Ma délégation loue la démarche adoptée dans la note du Secrétaire général, qui prévoit un cadre conceptuel mettant l'accent sur la nécessité d'identifier et d'aborder les causes profondes de la guerre et de la violence par l'éducation, en tant que stratégie nécessaire pour entretenir la culture de paix. Ces objectifs sont : le renforcement du respect de la diversité culturelle et la promotion de la tolérance, la solidarité, la coopération et le dialogue.

Malheureusement, au lieu de la paix, le continent africain a connu, au cours des 30 dernières années, des conflits insolubles et des guerres civiles. Cela a provoqué la mort et la destruction inutile de vies et de biens ainsi que des infrastructures qui étaient déjà en piteux état. La tragédie humaine que cela a provoqué est pire, puisque ces

conflits et ces guerres créent des vagues de réfugiés et de personnes déplacées. Le récent rapport du Secrétaire général sur «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique» représente la plus récente déclaration sur cette regrettable situation. Nous avons, cependant, été assurés de nouveau que le principal objectif de l'ONU est de frayer la voie dans la recherche de la paix, en donnant les moyens par lesquels les conflits pourraient être endigués et réglés. La prévention des conflits, à l'intérieur des États et entre eux, doit inévitablement commencer par l'élimination des sources de tensions grâce à une action rapide.

Il est utile de noter que dans l'exécution de ce mandat, l'ONU encourage les organisations internationales à participer à un effort commun. La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits créé par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) est un très bon exemple. Nous espérons et souhaitons sincèrement que l'ONU et l'OUA continueront de travailler en étroite collaboration dans un effort collectif en vue d'instaurer une paix et un développement durables sur notre continent.

Le succès du Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest — au Libéria et en Sierra Leone — montre clairement que là où ces initiatives régionales existent, elles assurent de grandes possibilités de réussite si leur action de rétablissement de la paix et de maintien de la paix est correctement et rapidement appuyée par le Conseil de sécurité. L'ECOMOG représente une initiative unique d'une organisation sous-régionale dans le cadre d'arrangements régionaux de gestion des crises et de règlement de conflits.

Je souhaite demander à l'Organisation de ne pas relâcher ses efforts pour fournir à l'ECOMOG l'appui technique et logistique nécessaire à l'exécution de son mandat en cours en Sierra Leone. Nous apprécions les efforts du Secrétaire général visant à renforcer le bureau des Nations Unies à Freetown et la participation de l'Organisation dans les activités de désarmement et de mobilisation des combattants ainsi que le déploiement du personnel de liaison militaire et de conseillers pour les questions de sécurité à Freetown.

En outre, le rétablissement de la paix après les conflits doit recevoir une sérieuse attention non seulement en Sierra Leone, mais ailleurs en Afrique où les populations souffrent gravement de la guerre et des troubles civils.

Je voudrais également attirer l'attention de l'Assemblée générale sur la coopération accrue entre l'ONU et l'organisation sous-régionale, la CEDEAO, et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Le Gouvernement nigérian continuera d'encourager ces actions positives pour promouvoir une synergie plus rationnelle et plus efficace entre institutions, concrétisant ainsi les dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Pour terminer, la communauté internationale a le devoir d'instaurer un consensus mondial et d'inculquer la culture de la paix dans l'esprit des peuples du monde. Vu l'interdépendance croissante entre États, elle doit s'attacher à créer des liens entre les nations et rapprocher les différentes civilisations dans un dialogue fraternel et ouvert pour réaliser cette civilisation universelle si chère à l'homme d'État et poète africain, Léopold Sédar Senghor, du Sénégal, membre de l'Académie française. Les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) avaient raison de faire remarquer que les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que nous trouverons les solutions aux conflits.

Enfin, le Nigéria s'est joint aux auteurs du projet de résolution dont nous sommes saisis, par lequel l'Assemblée générale, sur recommandation du Conseil économique et social proclame la période 2001-2010, Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde. Je suis donc heureux d'appuyer le projet de déclaration et de programme d'action et de recommander ce projet de résolution à l'Assemblée pour adoption sans vote.

**M. Jose** (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le privilège de prendre la parole à la séance plénière de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale sur le «rapport de synthèse contenant un projet de déclaration et de programme d'action sur une culture de la paix», au titre du point 31 de l'ordre du jour, «Culture de la paix». Nous souhaitons remercier le Secrétaire général ainsi que le Directeur général de l'UNESCO, et d'autres organes du système des Nations Unies qui ont utilisé les éléments du projet de déclaration et de programme d'action, figurant dans le rapport de l'an dernier avec des contributions provenant de différents horizons, pour élaborer le projet de déclaration, le programme d'action et le rapport de synthèse.

Ma délégation a fait plusieurs commentaires de fond sur le projet de déclaration et le programme d'action durant la discussion en séance plénière et lors de la réunion du Conseil exécutif de l'UNESCO à Paris. Nous voudrions

récapituler brièvement les commentaires que nous avons faits à l'Assemblée.

Premièrement, nous avons fait plusieurs suggestions sur le mode de présentation et le réarrangement des idées de la déclaration et du programme d'action. Dans la partie déclaration, nous avons exprimé notre préférence pour un document qui serait rédigé en prose simple plutôt que dans une structure formelle de préambule d'articles. Nous avons également proposé une structure pour la déclaration exprimant mieux l'idée d'une culture de la paix, sa genèse, sa signification, ses buts et objectifs, les moyens permettant de réaliser ces derniers, les responsabilités des parties concernées et son examen et évaluation. Nous pensons que le fait de structurer la déclaration et le programme d'action autour de ces grandes lignes exprimerait mieux le projet de culture de la paix. Nous espérons en particulier que cela permettrait, dans la déclaration, d'éviter la confusion entre les buts et objectifs d'une culture de la paix et les moyens de leur réalisation qui nous ont paru quelque peu limités et restrictifs. En outre, la richesse de l'information fournie dans le rapport de synthèse aurait pu être mieux reflétée dans le projet de déclaration et le programme d'action.

La section A «Buts et stratégies» est insuffisante. Le premier point décrit l'objectif d'une culture de la paix «qui contribuerait à prévenir les conflits violents». C'est là une définition partielle et négative de l'objectif. L'objectif d'une culture de la paix est à la fois plus positif et global et vise un niveau plus profond de l'entreprise humaine qui correspond au terme «culture».

Deuxièmement, un des objectifs du programme d'action a été défini comme consistant à relier les activités d'édification d'une culture de la paix aux autres activités prioritaires de la communauté internationale, telles que les droits de l'homme, la démocratie, le développement, l'égalité des femmes, la tolérance et la libre circulation de l'information. En fait, si nous considérons la culture de la paix au plan de la création d'une culture — une nouvelle culture de la paix —, ces activités constituent certainement un moyen d'édifier une culture de la paix et pas simplement des actions qui lui sont reliées ou qui en sont distinctes. L'on peut difficilement trouver dans la déclaration une référence aux moyens permettant de réaliser les buts et objectifs d'une culture de la paix. Il n'y a qu'un seul paragraphe où les moyens sont évoqués : l'article 6, qui indique notamment que «l'éducation est le principal moyen d'édifier une culture de la paix».

Une section entière du projet de déclaration et de programme d'action sur les moyens permettant de réaliser

les buts et objectifs d'une culture de la paix renforcerait réellement le document. Outre les éléments déjà mentionnés, il y a l'importance de l'éducation dans la tolérance et le rôle décisif que peuvent jouer les symboles et institutions qui encouragent la tolérance, le pluralisme, la coexistence, le respect de la diversité et surtout au plan intérieur, le respect de l'autre. Les comportements ne sont pas tous acquis. Nombre de comportements sont naturels et un plus grand nombre encore viennent de l'inconscient collectif. Il faut aussi créer consciemment les dimensions théoriques et instinctives pouvant contribuer à une culture de la paix.

Le rôle que le développement, la coopération et l'interdépendance économiques peuvent jouer pour aider à une culture de la paix, en particulier en suscitant l'intérêt dans la paix et la prospérité, et la façon dont l'UNESCO peut intégrer ces philosophies dans son projet transdisciplinaire, doivent être davantage explorés.

De plus, les propositions d'action tendent à favoriser de façon excessive des mesures de rétablissement de la paix et de diplomatie préventive.

Il y a donc une tentative de lier toute l'idée de la culture de la paix au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies. Il y a des allusions répétées à la médiation, la réconciliation, l'instauration du consensus, aux mesures de confiance, etc. Tous les points du paragraphe 13 du projet de programme d'action ont trait à ces activités. Ces activités sont également mentionnées dans d'autres paragraphes consacrés à des thèmes tout à fait différents.

Par exemple, au paragraphe 7 sur les mesures visant à développer l'éducation, la formation et la recherche pour la paix et la non-violence, il est fait référence au «soutien spécial à la formation à la médiation et au règlement des conflits» et à la

«formation, à tous les niveaux, de personnes qui sachent favoriser le dialogue, la médiation, le désamorçage des conflits [et] la recherche du consensus».

Ces compétences ont moins à voir avec une culture de la paix et avec l'UNESCO qu'avec la diplomatie et l'Organisation des Nations Unies. De même, au paragraphe 8 sur le développement humain, il est fait référence à la «prise en compte de la gestion des conflits comme dimension du concept de développement» et à «[l']aide au développement, dans les situations de construction de la paix à l'issue de conflits». De la même façon, au paragraphe 9 sur les mesures visant à favoriser la participation démocratique, on emploie les termes

«formation systématique et renforcement des capacités des représentants des pouvoirs publics en matière de règlement des différends en tant que composante importante de l'aide au développement».

Dans le même paragraphe, on mentionne également «[l']étude de l'expérience des commissions nationales de recherche de la vérité et de réconciliation».

Ce que nous disons n'est pas que ces éléments devraient être entièrement écartés du document, mais qu'il ne faut pas déséquilibrer le document en leur faveur. L'essence des autres paragraphes ne devrait pas se trouver diluée par le rajout de ces éléments.

Ce déséquilibre du projet de programme d'action doit être rectifié pour les raisons suivantes. D'abord, nous essayons de placer un accent excessif sur quelque chose qui n'est pas directement du ressort de l'UNESCO; deuxièmement, le biais par lequel on prend ainsi la culture de la paix tend à en faire un processus mécanique, un expédient, plutôt qu'un état d'esprit ou qu'un comportement permanent; et troisièmement, il empêche certaines idées de marquer alors qu'elles tiennent de l'état d'esprit ou du comportement permanent.

Il y a une omission importante au paragraphe 6 sur les mesures visant à promouvoir le respect des droits de l'homme. Le droit de l'être humain à la paix, qui évolue encore, est bien mentionné, mais les droits de l'enfant — en particulier le droit de l'enfant à l'instruction — qui sont déjà entérinés sous forme d'instrument juridique, n'apparaissent pas.

Enfin, le document oublie de mentionner un certain nombre d'idées positives importantes auxquelles la délégation indienne avait fait référence en séance plénière sur le sujet d'une culture de paix à l'UNESCO. Ces idées, qui correspondent aux dimensions positives de la paix, comprennent : le rôle d'un pluralisme constructif; la quête de valeurs éthiques communes entre différentes civilisations et spiritualités rassemblées autour de la fraternité humaine et de l'unité; le concept de non-violence; les mesures relatives à la pauvreté, au dénuement et à la marginalisation; les mesures propres à réduire progressivement puis à éliminer les inégalités entre personnes, entre groupes de population et entre nations; les disparités et déséquilibres de l'ordre mondial de l'argent, des finances, des échanges et de la sécurité; la question de la gouvernance; etc. Il faudrait également explorer le rôle des symboles et des institutions qui nourrissent la tolérance, le pluralisme et le respect de

«l'autre», en particulier au sein de populations hétérogènes, et s'en inspirer.

Comme l'entend l'UNESCO, ce concept de culture de la paix doit être une étape majeure de la transformation profonde des racines culturelles de la guerre et de la violence en une culture de la paix et de la non-violence. Le projet de résolution fait un premier pas important dans cette direction et nonobstant les observations que nous venons de faire dans un esprit de critique constructive, nous tenons à exprimer notre gratitude à tous ceux qui ont apporté leur contribution à ce sujet. Toutefois, comme nous nous sommes efforcés de le montrer, l'UNESCO ne peut guère se permettre d'ignorer sa capacité principale dans le domaine de la science, de l'éducation, de la culture et des idées dans la création d'une culture de paix, pour se plier aux sollicitations de la diplomatie.

Dans ce contexte, nous tenons à mentionner la reconnaissance toute spéciale que nous devons à la contribution des prix Nobel de la paix qui ont introduit l'idée de la non-violence au coeur de la culture de la paix grâce à un programme éducatif détaillé sur la non-violence destiné aux enfants, ainsi qu'à la délégation du Bangladesh, qui s'est chargée de faire passer le projet de résolution sur la Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au Conseil économique et social. Nous sommes convaincus que, correctement ciblée, une culture de la paix peut ronger, sinon éliminer, les racines de la guerre dans l'esprit humain.

**M. Erwa** (Soudan) (*interprétation de l'arabe*) : L'Organisation des Nations Unies a été fondée au lendemain des destructions et des souffrances humaines indicibles de la Seconde Guerre mondiale, qui a fait des millions de victimes et dispersé des centaines de milliers de réfugiés. L'ONU incarnait l'espoir de la cessation définitive des souffrances de l'humanité.

Cinquante ans plus tard, l'ONU peut s'enorgueillir de belles réalisations sur de nombreux fronts et elle s'efforce de continuer sur cette lancée. Elle ne s'est pas, toutefois, montrée à la hauteur des attentes et des aspirations de nombreux membres de la communauté internationale. Force nous est de nous demander pourquoi. À notre avis, la réponse réside dans le fait que les organes principaux de l'ONU sont restés, dans une large mesure, l'instrument des tendances d'une culture et d'une civilisation particulière dont les représentants tentent d'imposer leurs valeurs dans toutes les sphères, politiques, économiques et sociales. Dans un tel contexte, la délégation soudanaise comprend et

apprécie l'importance du concept d'une culture de la paix, que l'Assemblée générale examine depuis deux ans.

La délégation soudanaise rend hommage au rôle immense joué par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dans la promotion d'une culture de la paix. Nous avons suivi ce rôle depuis la tenue du Congrès international sur «La paix dans l'esprit des hommes», organisé en Côte d'Ivoire en juillet 1989 par l'UNESCO, et nous avons effectué différentes activités à tous les niveaux pour consolider la culture de la paix.

À l'échelon national, le Gouvernement du Soudan, pays harcelé par des soulèvements depuis son accession à l'indépendance, est pleinement conscient des effets politiques, sociaux et économiques de la promotion d'une culture de la paix. Le Soudan a d'ailleurs entamé une coopération étroite avec l'UNESCO, avec laquelle il a organisé deux colloques en 1995 et 1996 pour encourager le processus de paix et le dialogue national au Soudan. Le paragraphe 38 du rapport sur ce point (A/53/370) souligne cette coopération.

Je voudrais brièvement décrire les efforts que fait actuellement mon pays en vue de rétablir la paix. Le processus de paix a débuté avec la convocation d'une conférence sur un dialogue de paix quelques mois après la formation du Gouvernement de salut public. Un groupe de personnalités soudanaises du monde de la politique et de la culture, de toutes les tendances politiques et religieuses, ont pris part à la conférence pour examiner quelle stratégie adopter en vue de réaliser la paix dans le pays. La conférence a souligné qu'il importait d'accélérer l'instauration de la paix en recourant à des négociations avec les autres parties. Ainsi, à l'issue de la conférence, les participants ont annoncé une paix prochaine, offert une branche d'olivier et expliqué à tous les pays voisins et à d'autres États africains et européens les mesures prises par le Gouvernement soudanais.

Des pourparlers approfondis ont été entamés à Francfort, Nairobi et Addis-Abeba. Ils ont été suivis au Nigéria, en 1992 et 1993, par les pourparlers connus respectivement sous le nom de Abuja I et Abuja II, puis par ceux qui ont eu lieu une nouvelle fois à Nairobi. Les efforts qui ont été faits ne visaient pas uniquement ceux qui exportaient des armes vers l'étranger, car à l'intérieur du pays, on assistait à un autre mouvement, à savoir la campagne en faveur de la paix par le peuple soudanais. Ce mouvement tendait principalement à convaincre le groupe interne que l'instauration de la paix et de la stabilité était nécessaire pour

garantir la paix aux générations futures et réaliser le progrès, le développement et la reconstruction. D'énergiques programmes ont été appliqués en faveur des populations des régions touchées par la guerre dans le sud du Soudan et au sud du Kordofan. Ces programmes privilégiaient la prise de conscience et le besoin de respecter la culture et la religion des citoyens. Ils soulignaient aussi que la citoyenneté est la base de l'égalité au Soudan. Plus tard, ce principe a été consacré par la Constitution du Soudan qui a été adoptée au début de cette année.

Ces efforts considérables ont abouti, en avril 1997, à la signature des Accords de paix de Khartoum avec sept factions du principal mouvement insurrectionnel. Ces accords avaient été précédés par la signature en avril 1996 de la Charte de la paix afin de susciter la confiance entre les deux parties. Les dirigeants et les membres de ces factions sont sortis des forêts et des griffes de l'insurrection et, après un an, ils étaient convaincus que le Gouvernement entendait généreusement consolider la culture de la paix au Soudan. Ensuite, le 21 avril 1997, ils se sont rendus volontairement au Palais présidentiel pour signer les Accords garantissant l'exercice de tous leurs droits et soulignant les devoirs leur incombant.

Les Accords de paix de Khartoum insistent sur ce qui suit. Le Soudan est un pays multiracial où existent diverses cultures et religions, et qui jouit de la liberté des croyances et des cultes. Nul ne saurait être persécuté pour son orientation religieuse. Les Accords soulignent le respect de la dignité de la personne, l'indépendance du pouvoir judiciaire, le partage des richesses du pays et la répartition du pouvoir à l'intérieur de l'État. Tels sont les principaux points des Accords de paix. L'adoption de tous ces principes et l'application de toutes ces mesures constituent l'essence même de la consolidation des principes de la culture de la paix au Soudan, non seulement dans les mots mais dans les faits, ce dont ont attesté dans leurs déclarations tous les fonctionnaires et représentants des Nations Unies qui ont visité le Soudan. M. Federico Mayor, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a visité Khartoum et constaté que les idées qu'il avait toujours prônées sont effectivement appliquées.

La révolution dans le domaine des communications, qui transcende la notion des distances, offre une occasion historique de promouvoir le concept d'une culture de la paix qui remplacerait la culture de la domination et de l'agression. En effet, la récente agression militaire perpétrée dans mon pays par les États-Unis contre l'usine de produits pharmaceutiques et vétérinaires est la meilleure preuve

d'une culture de la guerre. Il est grand temps d'éliminer cette culture de l'esprit des hommes. C'est là que se pose un défi à l'ONU : elle doit renouveler l'engagement qu'elle a pris en vertu de la mission principale qui lui est dévolue «préserver les générations futures du fléau de la guerre» et de tous ceux qui prêchent une culture de la guerre.

À cet égard, la délégation soudanaise souhaite rendre hommage aux auteurs du projet de déclaration sur une culture de la paix qui favorise, entre autres, la compréhension, la tolérance et la solidarité entre les peuples et célèbre par là-même la diversité culturelle. Ce projet souligne également que chaque nation, riche de ses coutumes et de ses valeurs, a beaucoup à apporter et à gagner de la promotion d'une culture de la paix.

**Mme Topić** (Bosnie-Herzégovine) (*interprétation de l'anglais*) : C'est un honneur et un privilège que de prendre la parole à la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale sur le point 31 de l'ordre du jour, intitulé «Culture de la paix».

La délégation de la Bosnie-Herzégovine se félicite que, conformément à la résolution 52/13, dont elle s'est portée coauteur, le Secrétaire général, en coordination avec le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), ait soumis à la présente session un rapport de synthèse contenant un projet de déclaration et un programme d'action sur une culture de la paix. Elle se déclare vivement satisfaite de ce rapport, qui est le résultat des efforts qu'ont faits conjointement les gouvernements et les peuples du monde.

Il y a trois ans encore, la Bosnie-Herzégovine était consumée par les flammes de la guerre, un pays où la politique du nettoyage ethnique et les bombardements sans discrimination prélevaient leur tribut parmi la population, en violation flagrante du droit de l'homme le plus fondamental : le droit à la vie. Aujourd'hui, lentement mais sûrement, la paix s'instaure et l'application du plan de paix progresse graduellement et concrètement. Cet impact positif fortifie le pays et l'encourage à redoubler d'efforts tout en le confortant dans son espoir d'édifier un pays pacifique, multiethnique, démocratique, prospère et uni.

Ayant de tels souvenirs du passé de notre pays, l'édification d'une société qui intègre la tolérance, la paix et l'amour est la plus haute priorité de la Bosnie-Herzégovine car elle sait que seul le plein respect des droits de l'homme, y compris des droits civils, politiques, culturels, économiques et religieux, peut conduire vers une société du nouveau millénaire, une société de tolérance et de paix. Elle est en

autre consciente d'assister à la fin d'un siècle et d'un millénaire de grandes réalisations, mais qui, en même temps, ont été témoins de deux guerres mondiales dans lesquelles ont péri des millions de victimes innocentes.

En conséquence, ma délégation appuie fermement les recommandations du rapport de synthèse, en espérant que cette vision orientée vers l'action contribuera à répandre dans le monde une culture de la paix, à édifier un monde à l'abri de la violence et un monde de démocratie. Elle appuie également les buts qui devraient lui permettre de participer aux efforts déployés par la communauté internationale pour instaurer une société plus juste afin de préserver les enfants et les générations futures de la peur de la guerre — peur dont est marquée l'enfance des plus jeunes en Bosnie-Herzégovine. Notre espoir est de voir cette peur céder la place à une prise de conscience et au réconfort d'une culture de la paix.

Dans la résolution 52/15, l'Assemblée générale avait proclamé l'année 2000 Année internationale de la culture de la paix, et nous proposons donc que cet esprit positif de la culture de la paix serve de thème principal à l'Assemblée du millénaire.

Nous sommes heureux que le rapport de synthèse tienne compte des activités liées à la culture de la paix entreprises par l'Organisation des Nations Unies, et l'UNESCO en particulier, dans différentes régions du monde. Je voudrais donc au nom de ma délégation remercier l'UNESCO de ses efforts inlassables pour permettre la reconstruction d'un certain nombre de monuments religieux et culturels dans le pays, dont le pont de Mostar.

Pour toutes ces raisons, la délégation bosniaque appuie sincèrement l'adoption d'un programme d'action sur une culture de la paix.

**M. Guillén** (Pérou) (*interprétation de l'espagnol*) : Nous sommes très satisfaits de constater l'évolution de la question que nous avons eu l'honneur de présenter en 1995 pendant la cinquantième session de l'Assemblée générale. En effet, nous avons maintenant un plan intégré qui est tout à fait compatible avec la résolution 52/13 qui a été adoptée par consensus lors de la dernière session de l'Assemblée générale. Nous estimons qu'il y a plein accord entre le projet de déclaration sur une culture de paix, ses buts et stratégies et les mesures spécifiques qui pourraient être adoptées tant au niveau national que régional et international et les propositions avancées par l'Assemblée générale. Nous estimons également que le projet de déclaration est tout à fait pertinent.

L'après-guerre froide avec son cortège de défis, a imposé à l'Organisation divers types de conflits internes imprévus, des problèmes ethniques, des conflits nationalistes et des comportements xénophobes qui ont souvent exigé les efforts optimaux de l'Organisation. Toutefois des objectifs bien précis se sont fait jour et ont été invariablement réaffirmés au sein de l'Organisation. Le respect des droits de l'homme, le droit à la vie, la redéfinition de la qualité de la vie, la revalorisation de la démocratie et les diverses dimensions de la liberté, la participation de la société civile dans la prise de décisions, le concours des organisations non gouvernementales, l'importance fondamentale de la condition de la femme et les besoins des enfants : tout cela s'inscrit dans le cadre d'une culture de paix.

Lorsque nous nous réunissons dans les salles de l'Organisation, nous proclamons avec de plus en plus d'insistance la nécessité et l'urgence qu'il y a à progresser davantage en matière de désarmement classique, de non-prolifération, d'élimination des armes de destruction massive et d'interdiction des essais nucléaires. Tous ces instruments de destruction ont eu leur origine dans des pays développés, jamais dans des pays pauvres. Cependant tous ces produits conçus par l'esprit humain constituent un défi pour la culture de la paix et pour l'éducation pour la paix.

Mais les buts et mesures spécifiques figurant dans le rapport et dans le projet de déclaration et de programme d'action que nous avons tous étudiés proposent un plan qui n'est ni politique ni onéreux. Ils proposent des idéaux et non pas des illusions. Toutefois il s'agit d'idéaux réalisables et de mesures déjà en place. Essentiellement comme l'indique le paragraphe 2 à la page 8 du chapitre intitulé «Buts et stratégies», un système de contrôle est proposé qui se base sur le rôle de catalyseur que doit jouer l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, en particulier par le biais du Comité administratif de coordination. Des mesures spécifiques y sont proposées telles que des campagnes d'éducation, des programmes scolaires et l'emploi de manuels scolaires qui n'enseigneront pas la haine et ne déformeront pas l'histoire. On pourrait même tout particulièrement développer davantage la diffusion de l'éducation axée sur la prévention des conflits et l'action des centres régionaux, afin non seulement de prévenir les conflits, mais également de promouvoir le désarmement et la paix.

Le projet de mémorial sur l'île de Gorée, au Sénégal, a été mentionné avec particulièrement d'intérêt par le représentant du Bangladesh dans sa déclaration à l'Assemblée. Ce projet tiendra fort à coeur au Pérou, à sa culture,

à ses relations interculturelles et aux diverses races qui composent le peuple péruvien.

Le Pérou estime qu'en encourageant la réconciliation, y compris l'idéal que constituent l'oubli et le pardon, nous ne sortons pas de ces perspectives.

À notre avis, il y a deux aspects très importants dont il faut tenir compte à la présente session de l'Assemblée générale. En premier lieu, il conviendrait d'avoir clairement conscience de l'importante possibilité qui nous est offerte de diffuser une culture de la paix et un enseignement axé sur la paix grâce aux moyens de communication dont nous disposons. En second lieu, il s'agit de prendre des décisions et des mesures au cours de la présente session de l'Assemblée.

Enfin, nous pensons que rien ne saurait être plus important ni plus indiqué pour l'ONU que de faire inscrire ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée du millénaire.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à une décision prise préalablement, je donne la parole à l'Observateur du Saint-Siège.

**L'archevêque Martino** (Saint-Siège) (*interprétation de l'anglais*) : La décision unanime prise par l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session, tendant à proclamer l'an 2000 Année internationale de la paix, représente un début adéquat pour un nouveau millénaire qui pourrait voir la culture de guerre et de solutions violentes aux conflits céder la place à une culture de paix. Pour que ceci devienne réalité, il faut toutefois que les peuples du monde apprennent à vivre ensemble en respectant les valeurs universelles de la paix.

La paix est bien plus que l'absence de guerre et de violence. La paix exige l'instauration de conditions sociales qui permettent à la dignité intrinsèque et aux droits inaliénables de tous les membres de la famille humaine d'être reconnus. C'est là, selon la Déclaration universelle des droits de l'homme, la base même de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

Dans son encyclique historique *Pacem in Terris*, le Pape Jean XXIII, en 1963, a conçu une paix universelle reposant sur quatre piliers : la vérité, la justice, la liberté et la solidarité; une solidarité reposant sur l'amour désintéressé d'autrui. Dans cette brève déclaration, la délégation du Saint-Siège souhaiterait aborder un de ces éléments : celui du lien qui existe entre la vérité et la paix.

La vérité de l'être humain est en premier lieu la dignité intrinsèque et inaliénable et la valeur de toute personne, sans exception aucune. Lorsqu'il n'y a pas d'expression concrète de cette vérité fondamentale, une culture de la paix à proprement parler, est impossible. Alors que la discrimination fondée sur l'origine raciale semble avoir régressé dans de nombreuses parties du monde, des formes de discrimination plus subtiles liées à l'origine ethnique, nationale ou religieuse, continuent d'attiser d'âpres conflits.

Dans sa lettre encyclique la plus récente, intitulée *Fides et Ratio*, le pape Jean Paul II a souligné que la coexistence pacifique des différentes races et cultures est une des questions les plus urgentes à laquelle l'humanité doit s'atteler aujourd'hui, une question qui doit être abordée dans un esprit de dialogue ouvert et de collaboration. La possibilité d'une paix réelle dépend de cet esprit.

Il n'est possible d'édifier une société renouvelée et de résoudre les problèmes complexes auxquels le monde est à présent confronté qu'en se fondant sur la vérité transcendante de l'être humain. Sur la scène politique, cela implique que l'on surmonte toutes les formes de totalitarisme qui, même après la chute du rideau de fer, continuent de réduire à néant la liberté des personnes et des groupes. Le totalitarisme, sous ses multiples formes, nie la dignité individuelle, transformant les personnes et les groupes qui, de sujets de droits, deviennent des objets utilitaires. Il existe en fait un lien inséparable entre la vérité et la liberté.

Chacun a le droit, et même le devoir, de contribuer à l'édification d'une société juste et pacifique. Ceci devient impossible lorsque certains groupes minoritaires sont exclus en raison de leur origine nationale ou de leur religion. Il ne suffit pas non plus que la présence de ces différents groupes soit simplement tolérée. Leur participation active dans la société civile doit être encouragée et garantie.

La vérité est également la condition nécessaire à la reconstruction d'une société après que des combats violents aient dressé un groupe contre un autre ou un peuple contre un autre. Chacun des efforts faits par les anciens adversaires pour se réconcilier et rechercher une solution au conflit, constitue un grand pas vers la paix.

Dans son message à l'occasion de la Journée mondiale de la paix en 1997, le pape Jean Paul II a souligné la nécessité d'adopter une nouvelle attitude afin de réexaminer le passé. Nous devons apprendre à lire l'histoire des autres peuples sans préjugé, en nous efforçant de comprendre le point de vue de l'autre. C'est en acceptant cette possibilité qui nous est offerte de relire l'histoire ensemble que nous

pourrions accepter et apprécier les différences légitimes entre les individus, les groupes et les peuples.

La vérité implique également qu'il faut reconnaître les choses pour ce qu'elles sont réellement : la haine est la haine, un meurtre est un meurtre et des massacres sont des massacres. Les mobiles politiques ou idéologiques et les manipulations ne sauraient servir d'excuse pour ne pas reconnaître ces faits.

La vérité exige également que l'on réponde aux impératifs de justice. Il y a eu récemment des exemples positifs d'efforts faits pour établir la vérité, et partant la justice, au sujet de massacres, d'actes de violence, de terrorisme et même de génocide. Le processus long et pénible de la réconciliation ne peut commencer que lorsque cette vérité a été établie. On sème les graines de nouveaux foyers de tension lorsqu'on occulte cette vérité et que l'esprit de vengeance domine.

La vérité doit également être le principe directeur de la transmission de l'information, que ce soit par le biais des médias ou à tous les niveaux de l'éducation. La violence prospère dans le mensonge et a en fait besoin du mensonge pour se perpétuer. En déformant la culture, l'identité et la spécificité d'autres personnes ou groupes, on peut encourager des attitudes qui rejettent la différence et donner une idée fautive de supériorité, voire susciter la haine ou la crainte. Ces attitudes nuisent à une culture de la paix.

Les médias ont une responsabilité spéciale à assumer pour informer sur ce qui se passe dans le monde aujourd'hui avec la plus grande objectivité possible, en rejetant tout sensationnalisme susceptible d'exacerber les tensions et les malentendus. Il incombe à l'éducateur, le premier d'entre eux étant la famille, de former les jeunes, dès leur plus jeune âge, à apprécier et comprendre la culture et l'histoire des autres peuples et à y voir une source d'enrichissement mutuel.

La quête de la vérité est en fait la quête de la paix. La recherche commune de la vérité est peut-être une des bases les plus solides et stables pour asseoir la paix. Comme le pape Jean Paul II l'a dit dans son encyclique *Fides et Ratio*,

«Croire qu'il est possible de connaître une vérité valide et universelle ne revient aucunement à encourager l'intolérance; au contraire, c'est la condition essentielle d'un dialogue sincère et authentique entre les personnes. C'est sur la base de ce principe qu'il est possible de surmonter les divisions».

À la veille de l'an 2000, le Saint-Siège se joint à la famille des nations pour contribuer à l'édification d'une paix qui, selon la Charte des Nations Unies, vise à développer des relations amicales entre les nations, à réaliser la coopération internationale pour résoudre les problèmes d'ordre économique, social, culturel ou humanitaire et à harmoniser les actions entreprises par les nations pour atteindre des objectifs communs. C'est là le fondement de la culture de la paix à laquelle tant de peuples aspirent. Il incombe à tous les États et à tous les peuples de trouver la volonté politique et la détermination de réaliser cette paix ensemble.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée a entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet A/53/L.25, intitulé «Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010)».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/53/L.25?

*Le projet de résolution A/53/L.25 est adopté* (résolution 53/25).

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Puis-je rappeler que la durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice du droit de réponse doit être limitée à 10 minutes et celle de la deuxième intervention à cinq minutes, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Shaham** (Israël) (*interprétation de l'anglais*) : Il est regrettable que, dans la discussion d'aujourd'hui qui concerne un but aussi noble, aussi ambitieux et aussi universel que la promotion d'une culture de la paix, on ait dû entendre à cette Assemblée des remarques déplacées et inexacts proférées contre Israël par les représentants du Liban et de la Syrie. En conséquence, la délégation israélienne saisit cette occasion, conformément à l'esprit du débat sur une culture de la paix, pour préciser la position d'Israël quant à un règlement pacifique des différends qui existent entre Israël et le Liban qui, faut-il l'espérer, sera réalisée le plus tôt possible.

Israël tient à assurer notre collègue libanais qu'en ce qui concerne le Liban, il n'a d'autre visée que celle de l'instauration de la paix. Il n'a aucun dessein ni sur le territoire souverain du Liban ni sur ses ressources naturelles. Israël cherche uniquement à établir un futur fondé sur une paix durable et sûre pour lui-même et ses enfants, au même titre, l'espère-t-il, que le Liban. Malheureusement, il existe cependant des organisations opérant à l'intérieur du Liban, dont elles continuent d'utiliser le territoire, pour lancer sans discernement des attaques terroristes contre Israël et ses citoyens — hommes, femmes et enfants.

Les infiltrations et bombardements terroristes ont causé des pertes humaines, des infirmités, de considérables dommages matériels et d'indicibles traumatismes pour les écoliers du nord d'Israël. Ces enfants doivent passer de longues heures, voire, parfois, de nombreux jours dans des abris antibombes, vivant dans la crainte de la prochaine décharge de projectiles de mortier ou du prochain tir de roquettes qui passent au-dessus de la frontière septentrionale d'Israël et qui viennent exploser dans les rues et les maisons où vivent ces enfants. C'est pour le bien-être de ces derniers qu'il nous incombe de redoubler d'efforts pour inculquer et développer une culture de la paix entre nous.

Pour promouvoir cet objectif, Israël a déclaré à plusieurs reprises qu'il était prêt à mettre en oeuvre pleinement les dispositions de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité dans un cadre qui assurera l'application de tous ses éléments, y compris ses buts déclarés : rétablir la paix et la sécurité internationales et aider le Gouvernement libanais à assurer la restauration de son autorité effective. Cependant, tant que ces dispositions n'auront pas été suivies d'effets satisfaisants, Israël n'aura d'autre choix que d'exercer son droit à l'autodéfense afin de protéger les vies des civils de l'agression terroriste dirigée contre lui et à laquelle le territoire libanais sert de tremplin.

Suite à la signature récente du Mémoire de Wye River entre Israël et les Palestiniens, et dans le cadre de cette discussion sur la culture de la paix, il serait aujourd'hui opportun d'appeler nos voisins libanais à s'engager dans des discussions constructives sur l'application de ces arrangements de sécurité qui sont nécessaires au Sud-Liban en tant que premier pas important vers la mise en oeuvre complète de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité et, parallèlement, de reprendre les négociations directes de paix à la fois sur le volet libanais et le volet syrien — discussions amorcées à Madrid en octobre 1991 et qui, hélas, sont suspendues depuis quelque temps.

Pour ce qui est des négociations, la délégation israélienne saisit cette occasion pour rappeler à notre collègue syrien que ces pourparlers, qui ont constitué un progrès, ont été convoqués à Madrid à la suite d'une invitation, qui a été acceptée par toutes les parties, y compris Israël et la Syrie. Ce document qui constitue le fondement de l'actuel processus de paix au Moyen-Orient, stipule clairement que ces négociations ont lieu sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. En conséquence, une déclaration selon laquelle le Gouvernement israélien aurait rejeté les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), et d'ailleurs 425 (1978) est erronée et regrettable.

Israël exhorte ses voisins syriens à reprendre avec lui ces négociations de paix directes et bilatérales sur la base de la formule convenue à Madrid, sans conditions préalables, afin qu'ensemble, nous puissions réaliser la paix qui nous échappe depuis si longtemps.

**M. Najem** (Liban) (*interprétation de l'arabe*) : Les commentaires du représentant des forces d'occupation israéliennes laissent perplexes la délégation libanaise, qui, dans son intervention de ce matin, a parlé de deux choses très claires. La première concernait l'usurpation par Israël de terres libanaises — fait qui est officiellement reconnu par le Gouvernement israélien. La deuxième, concernait un incident qui a eu lieu en avril 1996, lorsque les forces d'occupation israéliennes ont bombardé Qana et tué 106 civils innocents. Le Secrétaire général avait alors dépêché un conseiller militaire dans la zone, le général de division Van Kappen, dont le rapport peut être consulté dans le document S/1996/337. Ce document et d'autres encore condamnent les forces d'occupation israéliennes.

Quant aux allégations sans fondement du représentant des forces d'occupation israéliennes, le Liban tient à dire que, d'après son expérience, les forces d'occupation israéliennes ne croient en aucune loi, aucune valeur et en aucun des droits de l'homme. À titre d'exemple, voilà quelques faits — qui ne sont pas exhaustifs. Les forces d'occupation israéliennes ont délibérément perpétré dans le village de Qana un horrible massacre qui a fauché la vie de 106 civils, y compris des femmes, des enfants et des personnes âgées qui s'étaient réfugiés dans l'enceinte du camp de l'ONU pour se protéger de l'agression israélienne, appelée «Les raisins de la colère», et lancée contre les civils du village libanais de Qana. Il s'agit du village de Galilée mentionné dans le Nouveau Testament et où Jésus Christ effectua son premier miracle en transformant l'eau en vin. Le caractère sacré de ce site ne signifie rien pour les forces d'occupation israéliennes, qui cherchent systématiquement à détruire les valeurs, la civilisation du Liban et tout ce qui est sacré pour

les Libanais. En outre, elles ont violé des locaux de l'ONU qui abritent les envoyés de la paix.

S'agit-il là des valeurs défendues par le représentant des forces d'occupation? Au nom de quelle logique ne veut-il pas que le Liban mentionne le fait que les forces d'occupation paralysent la vie dans le Sud-Liban par leurs bombardements répétés et quotidiens contre des villages paisibles, qui entravent le cours de la vie quotidienne et forcent à fermer les écoles. Le droit à l'éducation, le droit à la sécurité et le droit à la paix sont partie intégrante des droits fondamentaux de l'homme. Les forces d'occupation israéliennes tentent en vain de saper ces droits dans le Sud-Liban.

Depuis 1972, Israël, puissance occupante, rejette l'application de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui demandait son retrait immédiat et inconditionnel du Liban. L'acquisition d'un territoire par la force constitue-t-elle aussi un droit de l'homme? Les forces d'occupation ont mené plusieurs formes de guerre contre le Liban, à l'aide parfois de bombardements, de l'invasion en utilisant toutes sortes d'armes, et ce, pour imposer leur conception de la paix au Liban. Elles n'ont pas réussi et ne pourront réussir, car le Liban ne tolérera jamais l'occupation par Israël de sa terre. La paix en laquelle le Liban croit, est basée sur les résolutions de la légitimité internationale, en particulier sur la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, et sur le principe de l'échange de la terre contre la paix.

On a également entendu le représentant de la puissance occupante attaquer d'honorables personnes qui luttent contre l'occupation israélienne du Liban-Sud, les qualifiant de «terroristes» parce qu'elles résistent et refusent de se soumettre par la force aux forces d'occupation israéliennes et penchent pour la liberté et la libération du Liban de ce joug. Le représentant de la puissance occupante pense-t-il que le monde ne voit pas l'agression que celle-ci perpète avec des armes meurtrières de destruction contre le Liban et sa souveraineté, de même que les intentions criminelles qui l'animent, en violation de l'indépendance et de la souveraineté du Liban, et le mépris qu'elle affiche pour toutes les résolutions émanant de la légitimité internationale? Ce que le représentant de la puissance occupante appelle «terrorisme» n'est rien de moins qu'une vaillante résistance aux armées d'occupation. La résistance à l'occupation étrangère est un droit légitime que garantissent toutes les règles du droit international. Cette résistance vaillante à l'occupation se poursuivra inlassablement, comme se poursuivra un ensemble d'efforts diplomatiques, tant que ne sera pas mise en oeuvre la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité,

qui appelle au retrait immédiat et inconditionnel des forces d'occupation du territoire libanais aux frontières internationalement reconnues.

Quant au prétendu désir de l'État du Représentant de la puissance occupante d'appliquer la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, il ne s'agit là que d'un mensonge tendant à induire l'opinion publique internationale en erreur et à détourner son attention des crimes perpétrés quotidiennement par Israël. Si la puissance occupante veut vraiment mettre en oeuvre la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, le seul moyen d'y parvenir est très clair : elle doit se retirer immédiatement et inconditionnellement à l'intérieur des frontières internationalement reconnues, comme le stipule cette résolution.

Les conditions posées par Israël pour se retirer constituent une tentative flagrante de se soustraire à ses obligations et de prolonger son occupation, conformément à ses intentions réelles d'expansion et d'agression. Israël n'a pas demandé la permission d'occuper le Liban-Sud; il n'a donc pas besoin de permission pour s'en retirer.

Le Liban est en droit de parler des souffrances dont est victime son peuple sous l'occupation lorsqu'il est question des pratiques israéliennes. En fait, chacun dans cette instance internationale doit être instruit des faits et être sensibilisé aux souffrances des populations. En vertu de la Charte et de ses dispositions, et forte de la confiance qu'elle exprime aux représentants des États du monde réunis ici qui, elle le sait, rejettent catégoriquement les pratiques et la brutalité de l'occupation, la délégation libanaise a exercé son droit de faire la lumière sur les souffrances réelles de son peuple, rien de plus ni de moins.

**M. Mekdad** (République arabe syrienne) (*interprétation de l'arabe*) : La délégation de la République arabe syrienne n'a pas été surprise par la réponse de la délégation israélienne à sa déclaration dans laquelle, comme toutes les autres délégations, elle a mentionné ce qu'il fallait entendre par paix et culture de la paix, et ce, parce que ni la délégation israélienne ni le Gouvernement israélien ne croient en la paix ou en une culture de la paix. Les ennemis les plus dangereux d'une culture de la paix sont certainement ceux qui prétendent croire en une culture de la paix tout en essayant d'anéantir cette culture.

Combien il aurait été agréable à la délégation syrienne de parler aujourd'hui de l'instauration d'une paix juste au Moyen-Orient, du respect de la mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies sur le Moyen-Orient, du succès du processus de paix de Madrid. Hélas, la région demeure au

bord du désastre, le présent Gouvernement israélien ayant renié l'engagement qu'il a pris de jeter les bases de la paix et de participer au processus de paix, refusé de mettre en oeuvre les résolutions des Nations Unies et manqué au respect des accords conclus dans le contexte du processus de paix de Madrid.

Les millions de personnes déplacées, les larmes des enfants palestiniens, libanais et syriens dans les territoires occupés de la Palestine, du Liban et de la Syrie et les souffrances qu'inflige à nos peuples l'occupation israélienne, doivent faire prendre conscience au monde qu'il se doit d'appuyer le processus de paix et appliquer la culture et les principes de la paix. Mais les efforts internationaux se sont invariablement heurtés aux politiques d'Israël, qui refuse de se retirer des territoires arabes occupés et d'instaurer une paix globale et juste au Moyen-Orient, qui se fonde sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité et sur le principe de l'échange de la terre contre la paix. C'est sur cette base qu'a été convoquée la Conférence de Madrid sur la paix au Moyen-Orient.

Plus d'une délégation a déclaré aujourd'hui qu'il serait profondément erroné de ne voir dans la culture de la paix qu'une question présentée pour la forme. Tous les intervenants ont appelé les États à s'engager en faveur d'une culture de la paix, notamment de l'application de ses principes — en particulier en s'attaquant aux causes des problèmes qui mènent à la guerre et à la violence. Existe-t-il une plus grande menace à une culture de la paix que l'occupation des terres d'autrui durant plus de 30 ans, ou le déplacement de millions de femmes, d'enfants et de personnes âgées, comme Israël s'y livre? Existe-t-il une plus grande menace à la paix et à une culture de la paix que l'assassinat d'Arabes auquel se livre en permanence Israël et le renforcement de son arsenal militaire dévastateur ainsi que de ses capacités, y compris ses armes nucléaires, ou son refus de déclarer la région du Moyen-Orient zone exempte d'armes nucléaires, ou encore son implantation de colonies de peuplement sur tous les territoires arabes occupés, même après la signature de l'accord le plus récent?

Les prétentions de la délégation israélienne consacrent-elles une culture de la paix? Ou traduisent-elles une véritable culture de la guerre et une volonté de réduire à néant la culture de la paix?

La Syrie a ouvert la voie au processus de paix de Madrid. Après des négociations longues et ardues, la paix n'était pas très éloignée. Mais, à ce jour, le Gouvernement israélien continue de rejeter la reprise des pourparlers au point où ils avaient été suspendus. C'est pourquoi les

négociations sont dans une impasse depuis plus de deux ans et demi.

La Syrie affirme la nécessité de reprendre les négociations là où elles s'étaient arrêtées pour garantir les droits légitimes et inaliénables des Arabes à leurs territoires et l'instauration d'une paix honorable, juste et globale.

**M. Shacham** (Israël) (*interprétation de l'anglais*) : Je pense qu'il est clair pour tous les membres de l'Assemblée générale que des désaccords existent entre Israël et le Liban et entre Israël et la Syrie. Nous disposons toutefois d'un cadre de travail convenu pour traiter de nos divergences, le cadre de Madrid. La Conférence de Madrid a été convoquée en octobre 1991 et nous avons pu entamer des négociations entre nous. Retournons à ces négociations sans préalable. Nous pouvons aplanir nos divergences.

**M. Mekdad** (République arabe syrienne) (*interprétation de l'arabe*) : Comme l'Assemblée générale peut le remarquer, la délégation syrienne n'essaie pas de prolonger le dialogue mais nous voudrions faire connaître à tous la vérité, et rien que la vérité. Nous souscrivons aux principes de base du processus de paix de Madrid. Nous insistons sur toutes les obligations et engagements pris dans le contexte du processus de paix. C'est l'actuel Gouvernement israélien qui pose des conditions à la reprise du processus de paix car il veut retourner à la case départ des pourparlers et réduire à néant tous les résultats et accords réalisés durant cette période difficile qui a duré plus de deux ans.

Nous voulons affirmer à l'Assemblée que la Syrie est prête à reprendre immédiatement le processus de paix là où il était resté et non sur une base qui détournerait ce dernier de son objectif réel et des acquis qu'il a réalisés. Toute déclaration contraire n'est que mensonges et allégations non fondées qui ne servent pas la cause du processus de paix.

**M. Najem** (Liban) (*interprétation de l'arabe*) : Nous devons de nouveau répondre au représentant d'Israël, puissance occupante.

La résolution 425 (1978), est explicite tant sur le fond que sur les dispositions qu'elle énonce. Les forces d'occupation se doivent de l'appliquer puisque que cette résolution demande le retrait immédiat d'Israël de tous les territoires libanais occupés.

S'agissant de tous les autres volets, la délégation et le Gouvernement libanais ont déclaré que nous sommes prêts à reprendre les négociations là où elles s'étaient arrêtées. Mais nous constatons qu'Israël n'a pas tenu ses engage-

ments au titre du processus de paix de Madrid, entamé en 1991. Israël n'a pas non plus respecté les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, ni le principe «terre contre paix».

Nous avons déclaré que nous étions en faveur de la paix et prêts à reprendre les négociations là où elles ont été interrompues. Ceci est tout à fait clair et évident. Je voulais simplement clarifier ce qu'a dit le représentant d'Israël, Puissance occupante.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais rappeler aux membres que comme l'a indiqué le représentant du Bangladesh à la séance de ce matin, un projet de résolution additionnel contenant un

projet de déclaration et de programme d'action sur une culture de la paix sera soumis ultérieurement.

Je voudrais également féliciter les États Membres de l'adoption de la très importante résolution, intitulée «Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010)». L'histoire retiendra qu'il s'agit probablement de la plus importante décision prise par la communauté internationale en faveur de la paix internationale, de la coopération et du développement pour les générations à venir. Elle représente l'inculcation de cette nouvelle culture de la paix, à tous les niveaux d'éducation, par le biais de tous les moyens de communication et avec la participation de toutes les catégories sociales.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 31 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 17 h 30.*